

43 - Motion relative à l'avenir des services publics du Grand Besançon présentée par M. le Maire

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : *«Plusieurs alertes retransmises par des personnels de La Poste et leurs représentants ainsi que de la boutique SNCF du centre-ville, sont autant de signes qui appellent à notre vigilance extrême. S'ils sont avérés, ils ne manqueraient pas d'avoir des conséquences sociales à la fois pour les personnels et leurs familles, mais aussi pour le tissu économique du Grand Besançon.*

Nous savons que les évolutions en termes de courriers et d'échanges dématérialisés entraînent d'inévitables changements dans les pratiques de correspondances commerciales comme personnelles, et donc des réorganisations pour La Poste.

Nous pouvons accepter une nouvelle organisation, cependant, celle-ci ne doit pas conduire à la dégradation du service rendu aux usagers, et à la précarisation des salariés, voire à des pertes d'emploi. Nous souhaitons que soit préservé le principe d'égal accès pour tous les citoyens aux services publics.

Nous avons rencontré les salariés et des représentants syndicaux de La Poste, mais aussi les responsables locaux et du Grand-Est. Nous avons réaffirmé ces positions : le maintien des emplois, le maintien des capacités locales d'affranchissement et de distribution.

Les échanges en cours ont pour objectif que le projet présenté se traduise par une modernisation et une adaptation du service aux besoins des usagers, sans entraîner de pertes d'emplois. C'est là le sens du message très fort que le Maire fait passer aux représentants et à la direction de La Poste. Cette motion entend le réaffirmer. Nous insistons particulièrement sur ces conditions aujourd'hui.

Pour ce qui concerne la SNCF : faisant suite aux diverses actions menées par les syndicats de cheminots et mobilisant plus de 1 000 signataires, nous souhaitons, comme eux, que la boutique SNCF de la Boucle ne soit pas fermée, dans l'intérêt des usagers et des besoins de notre territoire. Nous l'avons écrit à deux reprises au Président de la SNCF, Guillaume PÉPY, en lui demandant de réviser sa position. Nous lui avons réaffirmé notre attachement à ce service de proximité.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés à nous joindre à la large mobilisation du 16 juin prochain et appelons les Bisontins à y participer.

Le Maire et le Conseil Municipal mènent bataille. Nous menons bataille. Pour notre Ville. Pour notre Agglomération.

C'est grâce à la présence de services sur notre territoire, pour les habitants, que nous gagnerons la bataille de l'avenir, du progrès et de l'emploi.

«M. LE MAIRE : J'ai à cet égard écrit le 2 avril une lettre cosignée par la Présidente de Région, Marie-Guite DUFAY à La Poste pour leur dire notre inquiétude. Je pourrai vous donner le texte de cette lettre que j'ai écrite à La Poste. Suite à cela, je vous le dis, j'ai rencontré à nouveau les représentants des salariés et de La Poste qui m'ont apporté un certain nombre de satisfactions. Juste entre parenthèses le 2 avril avec Marie-Guite DUFAY j'ai écrit : *«Nous avons l'honneur d'appeler à nouveau votre attention sur les inquiétudes relatives aux perspectives d'évolution négative de la plateforme industrielle de courrier de Besançon, ce qu'on appelle la PIC. Un projet serait en effet porté à l'étude de vos services afin d'adapter son organisation à la baisse supposée du volume de courrier en Franche-Comté. Ce projet en l'état est inacceptable. Si tel était l'objectif poursuivi par La Poste, vous trouveriez dans notre intervention une opposition ferme. Nous ne pouvons accepter une nouvelle organisation, synonyme de perte d'emplois postaux avec toutes les conséquences, etc.»*. Nous dénonçons donc notre opposition. Suite à cela, j'ai rencontré les services de La Poste qui m'ont quelque part rassuré puisqu'il y a même un projet d'organisation, Besançon deviendrait la première plateforme 100 % électrique pour la distribution du courrier avec aussi des propositions très intéressantes en matière entre autres de livraison de courrier pour les derniers kilomètres. J'ai demandé aussi qu'un certain nombre de choses puissent être prises en compte en matière de techniciens, au niveau des services techniques de La Poste, en matière de

machines à affranchir et d'autres systèmes. J'ai eu une écoute de La Poste suite à ces demandes très fermes de la part du Maire. Je dois les revoir à nouveau. Je veux dire que j'ai bien entendu le message des salariés et je l'ai fait entendre par La Poste.

C'est vrai qu'actuellement chaque année des parts importantes de courrier sont perdues parce qu'on communique par Internet. Ça c'est pour La Poste. Cette motion entend donc réaffirmer aujourd'hui cette volonté qu'il n'y ait pas de perte d'emplois et que des solutions, si des emplois doivent être déplacés, qu'il y en ait le minimum et qu'il y ait des solutions proposées, ce que l'on m'a affirmé et je reverrai d'ailleurs les syndicats de La Poste pour le leur redire.

Pour ce qui concerne la SNCF : faisant suite aux diverses actions menées par les syndicats de cheminots et mobilisant plus de 1 000 signataires, nous souhaitons, comme eux, que la boutique SNCF de la Boucle ne soit pas fermée, dans l'intérêt des usagers et des besoins de notre territoire. Nous l'avons écrit à deux reprises au Président de la SNCF, Guillaume PÉPY, en lui demandant de réviser sa position. Nous lui avons réaffirmé notre attachement à ce service de proximité.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés à nous joindre à la large mobilisation du 16 juin prochain et appelons les Bisontins à y participer».

J'ai encore écrit une dernière fois le 17 avril 2015 :

«Monsieur le Président,

La Direction de la SNCF annonce la suppression de la boutique du centre-ville de Besançon au mois de juin pour privilégier l'achat de billets sur les supports numériques.

Faisant suite aux diverses actions menées par les syndicats, je souhaite avec eux que la boutique SNCF ne soit pas fermée, dans l'intérêt de vos usagers. La fréquentation de 300 visiteurs par jour avec la réalisation d'un chiffre d'affaires de 2,7 M€ justifie parfaitement sa présence au centre-ville. Je ne peux donc que vous engager à réviser votre position et réaffirmer ici mon attachement à ce service de proximité».

Je n'ai pas eu de réponse à cette lettre du 17 avril, donc je m'engage à réactiver auprès de Guillaume PEPI, ainsi que son directeur de cabinet, Stéphane VOLANT. Donc on va relancer là aussi pour la SNCF parce que je pense que supprimer une boutique quand on a 2,7 M€, en un mot c'est de la «connerie», si vous voulez traduire cela. Nous nous serons présents à la manifestation du 16 juin, en tout cas moi j'irai. Voilà donc cette motion et ce que je vous demandais, soutien à la Boutique SNCF et d'autre part soutien aussi au personnel de La Poste. Moi ce que j'ai voulu négocier, il y a effectivement inévitablement des changements. Ce serait suicidaire de ne pas prendre en compte que les gens utilisent de plus en plus le net que La Poste, c'est comme ça. Alors il y a deux solutions : ou on se bouche les yeux et on dit qu'on maintient tout le monde et dans quelque temps on ferme une majeure partie ou alors on évolue, on s'adapte en faisant en sorte qu'on perde le moins d'emplois possible ou pas d'emplois. C'est la garantie que j'ai obtenue de La Poste par un courrier qu'ils m'ont envoyé, de façon très précise. J'ai même fait le point avec eux sur un certain nombre de sujets et je pense que par rapport à ça nous avons bien avancé. Tout n'est pas gagné, je ne peux pas dire aujourd'hui qu'il n'y aura aucune suppression mais nous avons beaucoup avancé parce qu'il faut savoir que La Poste c'est 380 personnes sur Besançon, c'est effectivement 140 personnes à Albert Thomas, 30 personnes au Barlot + la PIC, ce qui fait 380 personnes. Il faut savoir aussi que l'on m'a confirmé que les centres externes de Roche-lez-Beaupré, Dannemarie-sur-Crête et Saône n'étaient pas du tout, contrairement à ce qu'on m'avait dit, concernés. Un certain nombre de machines à affranchir resterait ici avec le personnel de maintenance qui va avec et qu'ils étudiaient même pour faire venir d'autres services. Par contre il n'y aura plus de service d'affranchissement pour les entreprises ici. Ça c'est vrai, ce sera fait ailleurs. Voilà ce que je voulais dire. C'est Jacques SABATIER, le directeur général adjoint chargé du développement territorial que j'ai rencontré avec le président de La Poste qui s'appelle M. VAL, avec l'AMGVF et à qui j'ai fait part de ces difficultés.

M. Thibaut BIZE : Juste une petite précision pour commencer, par rapport aux chiffres qui ont été donnés, ce sont 3 000 pétitions qui ont été signées jusqu'à maintenant, c'est juste en plus pour rajouter un petit peu, ce qui prouve un petit peu l'attachement des Bisontins à cette boutique.

M. LE MAIRE : Pour la boutique SNCF tu veux dire. S'il y en a 3 000 tant mieux.

M. Thibaut BIZE : Pour la suite, juste pour donner une petite explication de vote par rapport à cette motion et à la suivante -on va faire les deux groupées- donc on va voter cette motion parce que, même si on estime qu'elle ne va pas assez loin sur certains points, il y a quand même une perte de services aussi derrière pour les Bisontins. Sur la question de La Poste cela signifie que tout ce qui est courrier J+1 va disparaître, le courrier qui part de Besançon et qui arrive à Besançon n'arrivera pas le lendemain, il arrivera deux ou trois jours plus tard...

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas vrai, il ne sera plus affranchi ici, d'accord mais on n'a pas dit qu'il arriverait 3 jours après. Il ne sera plus affranchi ici, ça c'est clair, pour une raison bien simple, il n'y aura plus de machine à affranchir ici.

M. Thibaut BIZE : Il y a d'autres choses encore dans la motion, on a d'autres informations aussi sur d'autres boutiques de service public qui sont aussi en difficulté ces derniers temps, c'est pour cela qu'on a proposé de déposer une motion qui va un petit peu plus loin à notre sens, qui est un peu plus complète et qui est complémentaire de la première et c'est pour cela qu'on votera les deux.

M. LE MAIRE : Il me semble que tout était dit dans la première mais chacun s'exprime. Vous savez, le combat pour le maintien des services publics c'est un combat permanent. Donc concernant cette motion, quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. 2 élus du MODEM ne prennent pas part au vote. Les autres sont pour. C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions - 2 élus ne prenant pas part au vote), décide d'adopter la motion proposée par M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 19 mai 2015.